

DECRET N° 2005-291 DU 25 MAI 2005

Portant titularisation et nomination du commissaire de Police stagiaire SANTOS Ghislain Laurentio Bénito au grade de Commissaire de Police de 2^{ème} classe.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Vu** le décret n° 90-186 du 20 août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de Police dans leurs différents grades ;

Vu le décret n° 98-373 du 11 septembre 1998 portant nomination et reclassement dans le corps des commissaires de police ;

Vu le décret n°2004-438 du 12 août 2004 portant nomination d'un Elève Commissaire de Police au grade de Commissaire de Police stagiaire Médecin ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 de la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant statut spécial des Personnels de la Police Nationale et de celles de l'article 56 alinéa 2 du décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale, le Commissaire de Police Stagiaire Médecin, SANTOS Ghislain Laurentio Bénito dont la manière de servir a été jugée satisfaisante au cours de son stage probatoire, est titularisé et nommé Commissaire de Police de 2^{ème} classe 1^{er} échelon pour compter du 28 décembre 2004.

Article 2 : L'intéressé est maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation pour servir à la Direction Générale de la Police Nationale.

Article 3 : L'incidence financière découlant de la présente nomination, sera payée conformément aux conditions définies par les lois des finances en vigueur et les Statuts régissant la Police nationale.

Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

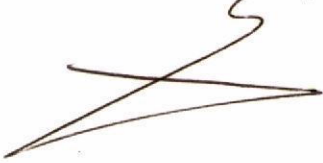
Fait à Cotonou, le 25 mai 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,



Séidou MAMA SIKA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MFE 4 MISD 4 AUTRES
MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 02 INTERESSE 01 JO 1.-